

DANS LE BÂTIMENT DE LA RÉGION PARISIENNE...

Malgré la croisade menée par la Fédération et les dirigeants de syndicats à tendances politiques, on peut déjà affirmer que dans le bâtiment le travail au rendement aura bien du mal à s'implanter. Il est évident que les normes minima de production étudiées par les techniciens de l'*Union des Syndicats du Bâtiment de Paris* ne sont peut-être pas examinées d'une manière exagérée par rapport aux conditions maximum de travail qui existaient sur les chantiers avant-guerre, mais elles ne tiennent pas compte de la condition physique des ouvriers affaiblis par cinq années de privations, ensuite elles sont très imprécises puisqu'elles sont basées en général sur le rendement d'un compagnon et de son garçon en ne tenant compte ni des garçons de relais, ni du déboisage, ni de la maîtrise et employés de bureau; également elles seraient difficilement applicables aux réparations et transformations d'immeubles, c'est-à-dire pour tous les corvoyeurs; en définitive, elles amèneraient, si elles se généralisaient, une révision complète de la corporation par suite de la diversité des salaires et surtout elles ressusciteraient, sous une forme nouvelle, cette plaie du bâtiment: le tâcheronnat. Les ouvriers du bâtiment, jusqu'en 1936, ont lutté sans cesse contre le travail au rendement, sous quelques formes qu'il se soit présente, même déguisé en artisanat, et ce n'est pas moins de 10 ans après sa suppression qu'ils accepteront, au nom d'une mystique nouvelle, de tolérer à nouveau sur les chantiers les pousseurs de charge. Sans l'U.S.B. de Paris, où le principe du travail au rendement a été admis devant une assemblée peu enthousiaste, l'explication fournie par l'organisation est tout au moins sujet à caution; il paraîtrait que ces «normes» sont nécessaires pour éviter que le patronat n'imposa les siennes: c'est un peu, en somme, la politique de gribouille se jetant à l'eau pour ne pas être mouillé...

On ne peut contester l'urgence de ces tâches, mais est-il bien indispensable de les transformer en une immense source de profits pour les entreprises; ces mêmes entreprises qui, souvent, par leur contribution à l'organisation Todt, sont en partie responsables de l'ampleur des destructions. Il serait pourtant assez facile à la Fédération, et sous son contrôle, d'organiser des coopératives ouvrières de production. A cette suggestion, sans doute trop réaliste, les dirigeants du syndicat affirment que les coopératives n'ont jamais causé que des difficultés aux organisations ouvrières et que, d'ailleurs, elles ne sont pas viables en régime capitaliste; à cette argumentation, on peut répondre que si les ouvriers étaient véritablement incapables, en une période favorable de pouvoir résoudre même imparfaitement le problème de l'exploitation de l'homme par l'homme, il serait pour le présent inutile de parler d'émancipation de la classe ouvrière. Il serait également inutile de monter en épingle les résultats obtenus chez Berliet, à Lyon, et à un degré moindre, sous le rapport contrôle syndical, la régie Renault. Il faudrait démontrer aux techniciens et ouvriers de ces usines qu'il leur faut nécessairement 2 exploiteurs superposés - l'État et le patron, pour qu'ils soient dans la ligne syndicale.

Les ouvriers du bâtiment sont parmi les plus défavorisés des catégories de travailleurs. Pour eux, sauf quelques rares exceptions, pas de coopérative ni de cantine, et, en général, un patronat de combat. Le prix moyen horaire d'un bâtiment était, avant la guerre, exactement 9,93 pour l'élévation et 11,80 pour les travaux publics; il est aujourd'hui en moyenne de 35 francs, soit du coefficient approximatif de 3,5, le coût de la vie dans le même laps de temps est monté à un coefficient au moins égal à 10; ce chiffre personnel est basé non pas sur les statistiques, qui ne reposent sur rien de positif puisque les denrées contingentées ne sont distribuées qu'en quantités insuffisantes pour un minimum vital, mais sur le surplus indispensable qui est financièrement variable suivant l'origine du ravitaillement complémentaire.

Nous, syndicalistes révolutionnaires, nous n'exigeons pas la lune: nous demandons simplement une échelle mobile qui, axée sur les indices de février 1945, servira, de base pour l'augmentation envisagée, si augmentation, il y a, et nous garantira jusqu'au retour d'une situation normale un standard de vie à peu près stable.

Dans un monde à l'envers, où l'on voit des délégués de chantiers proclamer comme une victoire le fait d'avoir arraché le droit d'effectuer 48 heures de travail sous un régime légal de 40 heures, des patrons payer d'eux-mêmes au-dessus du tarif syndical et écrire dans leur journal que le travail au rendement dépasse la capacité physiologique de leur personnel, nous croyons, nous, syndicalistes révolutionnaires, que cette religion nouvelle du rendement à tout prix n'a pas converti et ne convertira pas la classe ouvrière. Nous mettrons tout en œuvre pour réveiller un prolétariat paralysé et endormi par le virus politique et démolir une société capitaliste qui puise sa force dans la faiblesse, parfois, hélas! dans l'inconscience ouvrière.

L'ARMÉE EMPÈCHE UNE HAUSSE DE SALAIRES

La loi du 11 avril 1946 supprimant le travail forcé dans les colonies françaises crée un problème nouveau: celui de la main-d'œuvre. Les travailleurs indigènes enfin libres de travailler où il leur plaît et aux tarifs qu'ils demandent, refusent d'être exploités davantage dans de nombreux pays, colonies ou autres possessions. A Madagascar, la récolte du riz se trouve compromise par la cupidité des planteurs refusant d'assurer un salaire minimum à leurs exploités. Le haut-commissaire de France à Tananarive a demandé aux autorités militaires l'envoi de quatre cents jeunes recrues pour aider à moissonner le riz dans la région du lac Alaotra.

Ce ne sont pas les anarchistes qui s'élèveront contre le fait que des soldats reviennent ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être: des travailleurs. Mais nous posons aux services intéressés installés à Paris quelques questions: ces soldats sont-ils payés? En ce cas, touchent-ils entièrement leur salaire? Et de combien est-il? Est-il égal, inférieur ou supérieur aux salaires demandés par les travailleurs civils? Leur emploi crée-t-il un chômage? Leur est-il possible de refuser ce travail?

Nous sommes convaincus que les parents de ces jeunes gens ne toléreraient pas qu'on eut envoyé si loin leurs enfants pour engraisser un patronat réticent et affamer des travailleurs. Mais si aucun Français ne se trouve parmi ces jeunes recrues, le crime serait encore plus révoltant: on violerait la loi du 11 avril légalement, officiellement par une autre loi qui s'appelle le service militaire obligatoire. Ce qui ne serait pas pour nous surprendre puisque, de tout temps, nous avons affirmé que les lois étaient conçues pour être violées et que l'armée est un réservoir d'hommes que l'on assasonne à toutes les sauces.
